



## **MAIRIE D'ÉCOLE-VALENTIN** **Procès-verbal du conseil municipal** **du vendredi 15 mars 2024 à 19h00**

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 15 mars 2024 à 19h00 à la mairie d'ÉCOLE-VALENTIN sous la présidence de Monsieur Yves GUYEN, le Maire.

**Secrétaire de séance :** MELIERES Serge

Étaient présents :

BARBEROT Julien BOUVIER Céline, CANAUX Régis, GUYEN Yves, GRUNENWALD Chrystelle, LOYER Mélanie, MALETTE Esther, MÉLIÈRES Serge, NIVON Virginie, ROY Pascale, SCHMITT Laurent.

Excusés :

MELIERES Nathalie ayant donné pouvoir à Julien BARBEROT, Nathalie MURON ayant donné pouvoir à Philippe MARCOUX, Benoit LABAUNE ayant donné pouvoir à Laurent SCHMITT, Marianne BEAUPAIN ayant donné pouvoir à Céline BOUVIER.

Absentes non excusées :

Isabelle TODESCHINI-GARDOT  
Isabelle RIEZZO

Ouverture de séance : 19h00

### **Ordre du jour :**

- I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 Février 2024
- II. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations du conseil municipal
- III. Délibération :  
Présentation et Approbation du dossier Chemin Piétonnier ER9 – Fiche projet remise sur table.
- IV. Présentation des comptes budgétaires approuvés par la commission Finances Compte financier unique (CFU) 2023 et Budgets primitifs 2024(communal et caveaux).
- V. Affaires courantes

## **I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 Février 2024**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal du 09 Février 2024.

## **II. Etat des décisions prises par M. le Maire**

M. le Maire fait état des engagements pris en comptabilité depuis la dernière séance du conseil municipal.

En Préambule, Monsieur le Maire fait part de l'arrêté de fusion des communes d'ECOLE et de VALENTIN.

Il Précise les points suivants :

- L'arrêté de Monsieur le Préfet est prononcé, à compter du 11 mars 2024
- Le régime de fusion-association entre les communes d'ECOLE et de VALENTIN est remplacé par un régime de fusion simple.
- La commune de VALENTIN est rattachée à la commune d'ECOLE. La dénomination d'ECOLE-VALENTIN est conservé.
- La suppression de la commune associée entraîne la disparition des effets qui en découlaient à savoir :
  - o Le poste de maire délégué ;
  - o La mairie annexe ;
  - o La section du centre communal d'action sociale ;
  - o De la commission consultative.

## **III. Délibération**

M. l'adjoint à l'urbanisme et à la voirie présente le projet relatif à la création d'un chemin piétonnier sur l'emplacement réservé (ER9) entre la rue de la Prairie et la rue du Vallon.

Il précise que cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres, ayant toutes respectées les critères de choix prévus au règlement de la consultation.

La synthèse notes obtenues par les candidats sont les suivantes sur un total de 100 :

- COLAS : 92.00
- BONNEFOY : 81.24
- EIFFAGE : 79.44
- EUROVIA : 75.67
- PBTP : 71.82

C'est l'offre de l'entreprise COLAS qui est la meilleure selon les critères de choix.

Une discussion a lieu entre les conseillers et il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché à la société COLAS.

Cinq entreprises qui ont répondu à cet appel d'offre sont :

**BONNEFOY, COLAS, PBTP, EUROVIA et EIFFAGE.**

Les critères de choix prévus au règlement de la consultation pour le jugement des offres sont les suivants :

<b>Critère 1</b>	Prix de la prestation	Coefficient : 60%
<b>Critère 2</b>	Valeur technique de l'offre	Coefficient : 30%
<b>Critère 3</b>	Délai de l'offre	Coefficient : 10 %

Pour chacun des critères, des notes ont été attribuées conformément aux règles mentionnées dans le règlement de consultation.

### **Note N1 – Critère Prix de la prestation**

La détermination de la note N1 correspond au Critère Prix de la prestation qui s'effectue comme suit :

- Note prix = (Offre du moins disant / Offre du candidat) \*60

N° de l'offre	Nom du candidat	Montant total en € HT	Montant total en € TTC	Note N1 Critère Prix de la prestation / 60
1	BONNEFOY	69 917,60 €	83 901,12 €	53,24
<b>2</b>	<b>COLAS</b>	<b>62 034,90 €</b>	<b>74 441,88 €</b>	<b>60,00</b>
3	PBTP	79 502,00 €	95 402,40 €	46,82
4	EUROVIA	73 461,33 €	88 153,60 €	50,67
5	EIFFAGE	78 465,48 €	94 158,58 €	47,44

C'est l'offre de l'entreprise **COLAS** qui est la plus avantageuse.

C'est l'offre de l'entreprise **PBTP** qui est financièrement la moins avantageuse.

### **Note 2 – Critère Valeur technique de l'offre**

La note N2 correspond au Critère Valeur technique de l'offre est appréciée, pour chaque lot au vu du mémoire justificatif, selon la grille ci-dessous :

	Critère	Jugement	Note
1)	Présentation des moyens humains et matériels affectés spécifiquement au chantier en cohérence avec le délai d'exécution du marché.	Non renseigné	0,1
		Médiocre	3
		Moyen	6

		Bon	10
2)	Respect des préconisations du C.C.T.P. et du B.P.U. et qualité des fournitures proposées, au vu de l'ensemble des fiches techniques des fournitures et des équipements envisagés.	Non renseigné Médiocre Moyen Bon	0,1 3 6 10
3)	Présentation des modes opératoires envisagés au vu d'une présentation détaillée, phase par phase, précisant la méthodologie propre à l'entreprise pour la préparation, la validation, l'exécution, le contrôle et la réception des travaux, et qui permettront l'atteinte des objectifs de résultats finaux.	Non renseigné Médiocre Moyen Bon	0.1 3 6 10
		<b>Note maxi</b>	<b>30,00</b>

Les notes obtenues par les candidats sont les suivantes :

N° de l'offre	Nom du candidat	Note N2 Critère Valeur technique de l'offre / 30
1	BONNEFOY	22,00
2	COLAS	26,00
3	PBTP	19,00
4	EUROVIA	19,00
5	EIFFAGE	26,00

Ce sont les offres des entreprises **COLAS et EIFFAGE** qui sont les meilleures d'un point de vue de la valeur technique.

Ce sont les offres des entreprises **PBTP et EUROVIA** qui sont les moins bonnes d'un point de vue de la valeur technique.

### **Note N3 – Critère Valeur Délai de l'offre**

La note N3 correspondant au Critère Valeur délai de l'offre est appréciée, pour chaque lot, au vu du mémoire justificatif, selon la grille ci-dessous :

	<b>Critère</b>	<b>Jugement</b>	<b>Note</b>
1)	Présentation des délais de préparation (y compris démarches administratives) et d'exécution (phase par phase) consacré à l'opération en vue du planning détaillé envisagé, en corrélation avec un phasage des travaux, des plans de circulation, et de signalisation pendant la période d'exécution des travaux.	Non renseigné	0,1
		Médiocre	3
		Moyen	6
		Bon	10
		<b>Note maxi</b>	<b>10,00</b>

Les notes obtenues par les candidats sont les suivantes :

<b>N° de l'offre</b>	<b>Nom du candidat</b>	<b>Note N3 Critère Valeur technique de l'offre / 10</b>
1	BONNEFOY	6,00
2	COLAS	6,00
3	PBTP	6,00
4	EUROVIA	6,00
5	EIFFAGE	6,00

Toutes les offres des entreprises **BONNEFOY, COLAS, PBTP, EUROVIA et EIFFAGE** sont identiques d'un point de vue de la valeur technique.

### Synthèse des notes obtenues :

<b>Classement de l'Offre</b>	<b>Nom du candidat</b>	<b>Note Totale N1 + N2 / 100</b>
<b>1</b>	<b>COLAS</b>	<b>92,00</b>
2	BONNEFOY	81,24
3	EIFFAGE	79,44
4	EUROVIA	75,67

5	PBTP	71,82
---	------	-------

C'est l'offre de l'entreprise **COLAS** qui est la meilleure selon les 3 critères de choix.

**Il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché à la société COLAS.**

**Délibération :**

**Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité et autorisent le Maire à signer le devis de l'entreprise COLAS.**

**IV. Présentation des comptes budgétaires : CFU 2023 et Budgets primitifs 2024.**

**M. l'adjoint aux Finances et son rapporteur**, après avoir précisé :

- Le bon déroulement des opérations budgétaires impactées par la mise en place au 01 janvier 2023 de la M 57,
- La tenue de la Commission Finances le 5 mars 2024 en présence de Madame MARCHAND Marie-Pierre, notre CDL,

Procèdent méthodiquement à une analyse complète et détaillée de tous les comptes, par projection d'un power-point, et en commençant par l'analyse des comptes 2023 puis des budgets primitifs 2024.

Les documents ci-dessous concernant le CFU 2023 et le BP 2024 résultent de travaux et services engagés tout au long de l'année par l'équipe municipale, plus particulièrement depuis le mois de septembre pour les prévisions afférentes à l'exercice 2024.

Les chiffres et résultats 2023 et 2024 ont été présentés et validés en commission finances le 05 Mars 2024 en présence de 2 conseillers aux décideurs locaux de la DGFIP.

Le conseil municipal de ce jour a pour but de détailler et analyser les résultats de 2023 et de définir les orientations budgétaires 2024.

Compte tenu de la réglementation retenue dans le cadre la nouvelle norme comptable M57 appliquée en 2023, les délibérations afférentes aux présentations de ce jour seront prises lors du prochain conseil municipal prévu le 04 avril 2024.

## 1 - Examen des comptes 2023 - CFU

L'année 2023 est marquée par la mise en place de la norme comptable M57 pour la comptabilisation et l'élaboration des documents de synthèse ; cette nouveauté implique quelques changements d'enregistrement des dépenses/recettes et de validation des comptes.

Elle apporte une information plus simple et beaucoup plus lisible que les actuels comptes administratifs et de gestion.

Le Compte Financier Unique (CFU) a pour but de favoriser la transparence, la lisibilité de l'information Financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus.

### 1°) Analyse de la section de fonctionnement :

CFU Fonctionnement	BP 2023 + DBM	Réalisé 2023
Recettes de fonctionnement	2 760 579,07 €	2 894 234,89 €
Dépenses de fonctionnement	2 395 809,89 €	2 087 472,51 €
<b>Résultat de fonctionnement attendu en 2023</b>	<b>364 769,18 €</b>	<b>806 762,38 €</b>

Le résultat réel 2023 ressort à hauteur de + 806 762.38 €, soit une augmentation de 441 993.20 € par rapport au budget primitif modifié (DBM année 2023).

Pour rappel, les excédents de fonctionnement dégagés depuis le début de la mandature :

- ✓ 2022 : + 649 028.27 €
- ✓ 2021 : + 721 914.41 €
- ✓ 2020 : + 872 641.91 € (dont 300 000 € de report antérieur).

### a) Dépenses de fonctionnement :

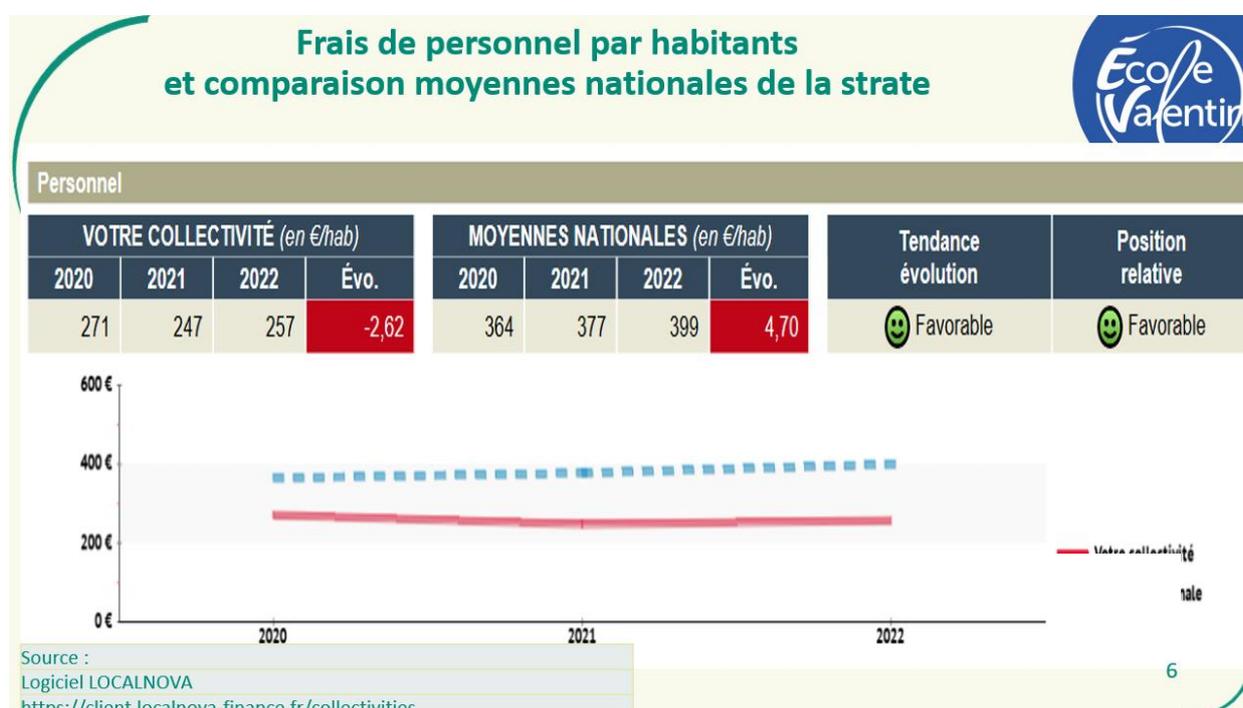
Dépenses de fonctionnement	BP 2023 + DBM	Réalisé 2023	Ecart
Total chapitre 011 (Charges de fonctionnement courantes)	940 801,00 €	756 106,66 €	-184 694,34 €
Total chapitre 012 (Charges de personnel)	816 516,40 €	759 690,32 €	-56 826,08 €
Total chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) et Chapitre 14	190 701,08 €	141 612,09 €	-49 088,99 €
Total des dépenses de gestion courante (chapitre 011+012+65)	1 948 018,48 €	1 657 409,07 €	-290 609,41 €
Total chapitre 66 (Charges financières)	73 071,08 €	73 071,08 €	0,00 €
Total chapitre 67 (Charges exceptionnelles)	33 500,00 €	26 731,95 €	-6 768,05 €
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>2 054 589,56 €</b>	<b>1 757 212,10 €</b>	<b>-297 377,46 €</b>
Dot.amort.immos incorp.& corp	323 000,00 €	321 968,48 €	-1 031,52 €
Dotations provisions	18 220,33 €	8 291,93 €	-9 928,40 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 395 809,89 €</b>	<b>2 087 472,51 €</b>	<b>-308 337,38 €</b>

Les dépenses de fonctionnement réelles sont en baisse de 308 K€ € par rapport au Budget Primitif 2023 modifié. Cela provient essentiellement des dépenses de gestion courante qui sont en baisse de 290 K€ par rapport aux prévisions.  
On notera plus particulièrement :

Une baisse de 185 K€ des dépenses du chapitre 11 ; cela concerne particulièrement :

- Les consommations d'eau et les frais de chauffage.
  - Des frais d'entretien des locaux assumés et maîtrisés.
  - Un transfert des frais d'études en section d'investissement.
- Une baisse des charges exceptionnelles de 7 K€ malgré quelques créances impayées de TLPE d'entreprises en difficultés
  - Une approche correcte des charges financières et des dotations dont les montants sont proches des montants attendus.
  - Une maîtrise des charges de personnel (- 57 K€). On notera que ces charges représentent 36 % des dépenses réelles de fonctionnement pour 38% en 2022 et 40% en 2021.

A titre d'information :



#### b) Recettes de fonctionnement :

Elles s'élèvent à 2 894 234.89 € pour 2 760 579.07 € attendus au BP, soit une hausse de + 133 655.82€.

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>BP 2023 + DBM</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Ecart</b>
Atténuations de charges	20 000,00 €	27 101,18 €	7 101,18 €
Produits services, domaine et ventes diverses	107 260,00 €	143 782,10 €	36 522,10 €
Impôts et taxes	1 956 212,24 €	1 967 176,20 €	10 963,96 €
Dotations et participations	177 141,90 €	228 582,06 €	51 440,16 €
Autres produits de gestion courante	296 093,12 €	323 921,54 €	27 828,42 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>2 556 707,26 €</b>	<b>2 690 563,08 €</b>	<b>133 855,82 €</b>
<b>Total chapitre 77 (produits exceptionnels)</b>	<b>200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-200,00 €</b>
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>2 556 907,26 €</b>	<b>2 690 563,08 €</b>	<b>133 655,82 €</b>
<b>Opérations d'ordre (neutralisation AC et amortissements)</b>	<b>203 671,81 €</b>	<b>203 671,81 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 760 579,07 €</b>	<b>2 894 234,89 €</b>	<b>133 655,82 €</b>

On notera :

- Une hausse de 36 K€ liée essentiellement à la vente exceptionnelle de bois au cours de l'année.
- Une augmentation de 30 K€ de Taxe sur la consommation finale d'électricité par rapport aux prévisions.
- Un remboursement exceptionnel de l'UFCV (DSP Périscolaire) au titre d'un régularisation afférente à l'année 2022 (+18 K€ sur le poste comptable 74888).
- Une augmentation du loyer Gendarmerie à partir du 2eme semestre 2023 consécutif au renouvellement du bail soit 74 K€ contre 64 K€ versés trimestriellement.
- Le traitement de 2 949 titres CNI en 2023 (2 505 en 2022) ayant permis le versement d'une dotation supplémentaire par l'état à hauteur de 21 K€ (14 K€ en 2022).

Le résultat réel constaté est très satisfaisant et a bénéficié de quelques éléments positifs exceptionnels mentionnés auparavant.

Il correspond aussi à la synthèse du travail attentif et déterminé pour gérer au mieux les services et plus globalement les finances de la commune.

L'excédent de fonctionnement est essentiel pour permettre à la commune de poursuivre la politique d'investissements engagée au bénéfice des habitants d'Ecole-Valentin.

Le résultat de fonctionnement sera disponible pour une affectation sur le BP 2024, selon les décisions prises lors du prochain conseil municipal soit en report à la section de fonctionnement, soit en recettes dans la section d'investissement.

## **2°) Analyse de la section d'investissement :**

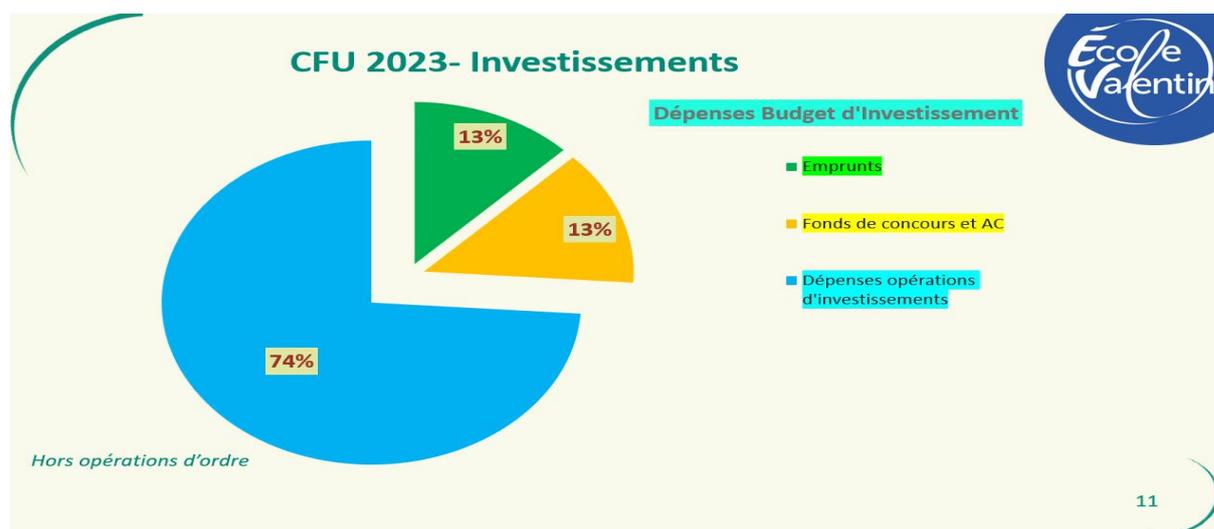
Le résultat d'investissement 2023 ressort ainsi :

CFU 2023 - Investissement			
	Dépenses	Recettes	Recettes-dépenses
Investissements (nouveaux crédits)	1 147 802,49 €	1 928 803,22 €	781 000,73 €
investissements (reports)	629 940,59 €	158 003,15 €	-471 937,44 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 777 743,08 €</b>	<b>2 086 806,37 €</b>	<b>309 063,29 €</b>
		<b>RAR fin 2023</b>	<b>- 33 600,60 €</b>
		<b>Solde disponible Investissement</b>	<b>275 462,69 €</b>

Le résultat positif de la section d'investissement concernant les nouveaux crédits (+781 000,73€) vient compenser les reports 2022. Le solde à reporter fait apparaître un excédent de 275 462,69 € qui pourra être investi en 2024.

o Les dépenses d'investissement

Le montant des opérations concrètes d'investissement réalisés est de 1 777 743,08 € (report 2022 + nouvelles opérations 2023) dont le détail est le suivant :



On remarque que les investissements réels au sein de la commune représentent près des ¾ des dépenses engagées.

On retiendra notamment :

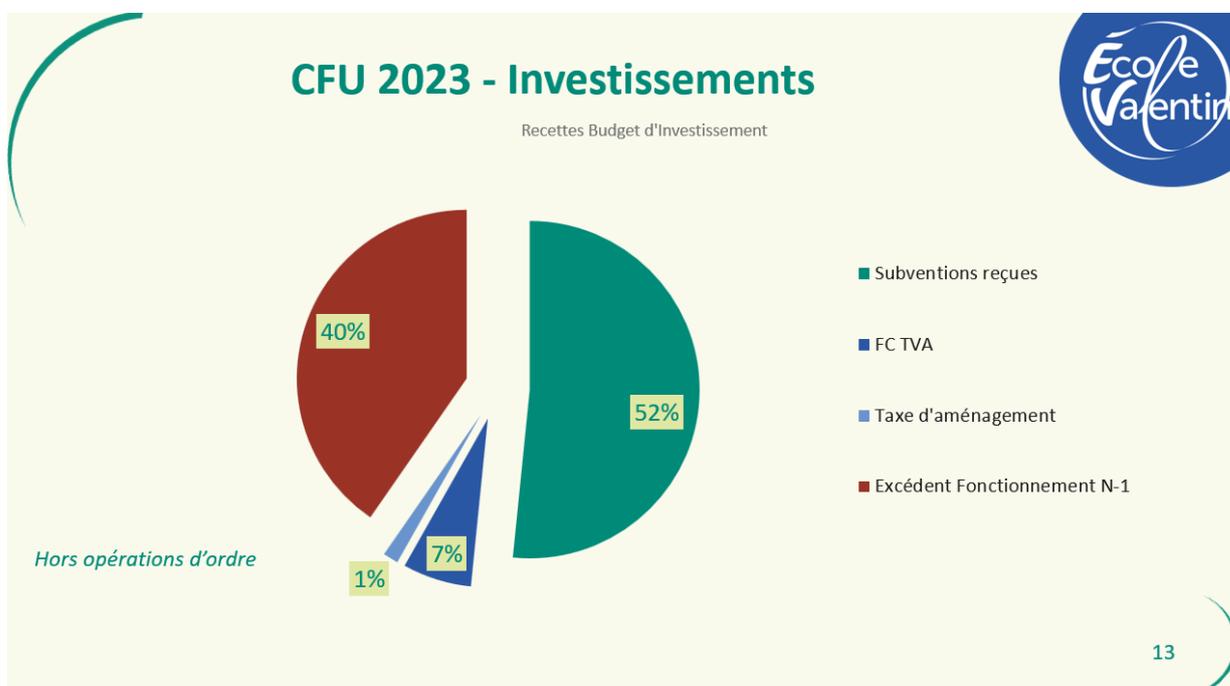
- Terrain synthétique + aménagements ludiques et sportifs : 684 K€
- Maison Communale de Valentin : 56 K€
- Bâtiments scolaires : 86 K€
- Acquisition terrain/maison : 80 K€

### CFU 2023 - Opérations d'Investissement

Nom opération	Réalisé 2023	Nom opération	Réalisé 2023
Travaux bâtiments scolaires	86 006,49 €	Défibrillateurs	2 184,67 €
Terrain synthétique + Complexe	684 010,92 €	Véhicule Service Technique	38 626,56 €
Fontaine St-Georges	4 680,00 €	Périscolaire	1 848,41 €
Aire de Jeux	19 474,70 €	Gendarmerie	14 703,92 €
Matériels pour école	4 494,45 €	Parcours Biodiversité	3 240,00 €
Mairie	22 964,40 €	Vestiaire Foot + ASEV	15 020,58 €
CAL	27 669,15 €	Matériel voirie	4 781,87 €
MCV	55 792,92 €	Tous au poulailler	230,40 €
Ateliers municipaux	13 359,31 €	Site Internet + Charte graphique	9 397,60 €
Matériel de sécurité	522,00 €	Rucher	0,00 €
Achats de terrain	28 102,88 €	Arboretum	3 876,24 €
Signalisation	4 089,60 €	Chemin piéton ER 9	3 024,00 €
Médiathèque	23 019,00 €	Local des Associations	80 000,00 €
		<b>TOTAUX</b>	<b>1 151 120,07 €</b>

o Les recettes d'investissement

Elles ressortent à hauteur de 2 086 806.37€



On retiendra les éléments suivants :

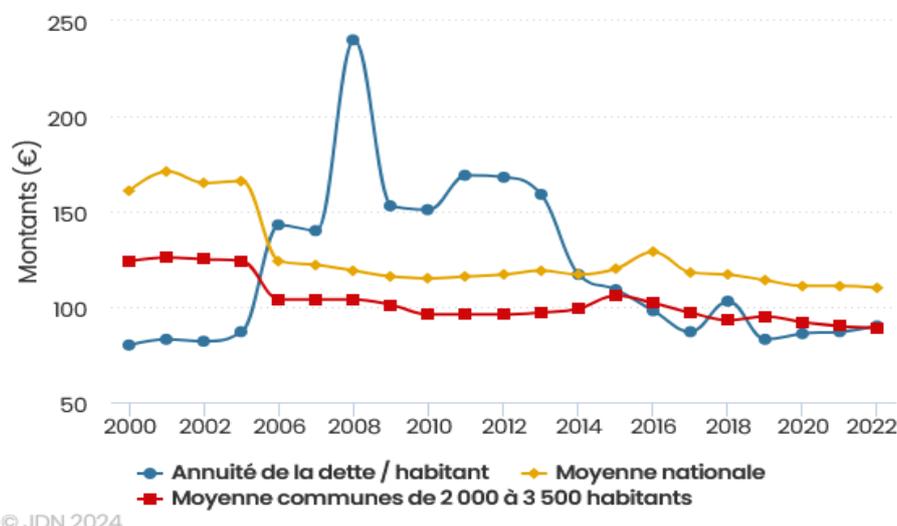
- **L'excédent de fonctionnement 2020 restant à affecter à hauteur de 500 K€** n'a pas été viré en recettes d'investissement et reste donc en réserves pour une utilisation sur un exercice comptable ultérieur.
- Subventions: Le décalage du versement des subventions en 2022 a bien été récupéré en 2023 (829 K€).
- Des ventes de terrain prévues à hauteur de 110 K€ n'ont été pas réalisées en 2023 et seront prises en compte au cours des années à venir en fonction de la concrétisation des ventes.

### **3°) Focus sur quelques points particuliers du réel 2023 :**

- 1) La trésorerie de la commune s'élève à 1 635 K€ au 31/12/2023.
- 2) Opération « Gendarmerie »: En 2023 l'ensemble des recettes/dépenses fait ressortir un solde positif de + 85 K€. On notera un montant d'investissement à hauteur de 15 K€ et des travaux de maintenance de 7 K€.
- 3) Détail de la dette communale au 31/12/2023: Le capital restant dû (2 475 K€) correspond à 3.6 années d'épargne brute. La dette par habitant est de 378 € (hors opération d'investissement « gendarmerie »).

#### **Annuité de la dette par habitant d'École-Valentin**

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



En conclusion, les résultats de l'année 2023 viennent conforter une situation saine des finances de la commune et permettent d'envisager sereinement la poursuite d'une politique d'investissements volontariste au bénéfice des habitants d'École-Valentin.

## **2- Budget Primitif 2024**

Toutes les dépenses émises tant sur le plan du fonctionnement que sur celui des investissements, ont été prises en considération.

L'Adjoint et le rapporteur présentent au conseil municipal l'analyse détaillée du Budget Primitif 2024.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il en ressort les éléments suivants :

Nous constatons une hausse des dépenses de fonctionnement attendue de 404 K€ par rapport à l'exercice 2023 ; cette augmentation résulte essentiellement des dépenses de gestion courante.

Dépenses de fonctionnement	BUDGET 2024	REALI SE 2023	Ecart s entre Réel 2023 et BP 2024
Total Chapitre 11 (Charges de fonctionnement courantes)	968 302,75 €	756 106,66 €	212 196,09 €
Total chapitre 012 (Charges de personnel)	867 900,00 €	759 690,32 €	108 209,68 €
Total chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) et Chapitre 14	168 359,83 €	141 612,09 €	26 747,74 €
<b>Total des dépenses de gestion courante (chapitre 011+012+65+14)</b>	<b>2 004 562,58 €</b>	<b>1 657 409,07 €</b>	<b>347 153,51 €</b>
Total chapitre 66 (Charges financières)	70 411,53 €	73 071,08 €	-2 659,55 €
Total chapitre 67 (Charges exceptionnelles)	20 000,00 €	26 731,95 €	-6 731,95 €
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>2 094 974,11 €</b>	<b>1 757 212,10 €</b>	<b>337 762,01 €</b>
Dot.amort.immos incorp.& corp	392 009,37 €	321 968,48 €	70 040,89 €
Dotations provisions	4 560,14 €	8 291,93 €	-3 731,79 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 491 543,62 €</b>	<b>2 087 472,51 €</b>	<b>404 071,11 €</b>

On notera particulièrement :

- Chapitre 11 – Charges de fonctionnement courantes (+ 212 K€). Les charges liées aux énergies ont un impact important sur l'augmentation des dépenses de la commune ; il en est de même pour la maintenance des locaux et matériels. Le poste location est également en hausse sensible du fait de la mise en place de locaux provisoires (type Algeco) au bénéfice des associations.
- Chapitre 12 - Charges de personnel (+ 108 K€). Elles représentent 35 % du total net des dépenses de fonctionnement ; elles tiennent compte, de manière prudente, de l'évolution du point de la fonction publique en cours d'année, du remplacement de certains personnels partis à la retraite en 2023 et des embauches d'été, etc...
- Les dotations aux amortissements évoluent sensiblement du fait de la mise en place de la nouvelle norme comptable M57 et donc de la prise en compte de la valeur patrimoniale des biens communaux et de leur nécessaire entretien et remplacement à terme.

En Recettes de fonctionnement, on peut noter une baisse attendue de 99 K€.

Recettes de fonctionnement	BUDGET 2024	REALISE 2023	Ecart entre Réel 2023 et BP 2024
Atténuations de charges	32 000,00 €	27 101,18 €	4 898,82 €
Produits services, domaine et ventes diverses	98 400,00 €	143 782,10 €	-45 382,10 €
Impôts et taxes	373 853,48 €	367 450,54 €	6 402,94 €
Fiscalité locale	1 576 010,00 €	1 599 725,66 €	-23 715,66 €
Dotations et participations	176 272,17 €	228 582,06 €	-52 309,89 €
Autres produits de gestion courante	330 600,00 €	323 921,54 €	6 678,46 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>2 587 135,65 €</b>	<b>2 690 563,08 €</b>	<b>-103 427,43 €</b>
Total chapitre 77 (produits exceptionnels)	1 835,91 €	0,00 €	1 835,91 €
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>2 588 971,56 €</b>	<b>2 690 563,08 €</b>	<b>-101 591,52 €</b>
Opérations d'ordre (neutralisation AC et amortissements)	205 527,91 €	203 671,81 €	1 856,10 €
Excédent de fonctionnement affecté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 794 499,47 €</b>	<b>2 894 234,89 €</b>	<b>-99 735,42 €</b>

On retiendra les éléments suivants :

- Chapitre 70 : Une baisse des ventes des ventes de bois qui reviennent à un montant normal (vents « exceptionnelles en 2023).
- Chapitre 731 une hausse des taxes fiscales et plus particulièrement la taxe foncière attendue en 2024 du fait de l'augmentation des bases d'imposition décidées par le gouvernement et sans augmentation du taux communal en 2024. L'ensemble des impôts et taxes perçues par la collectivité représente 75 % des recettes de fonctionnement.
- Le revenu des immeubles pour 331 K€ (essentiellement « gendarmerie » pour 320 K€).

Il a été retenu au Budget Primitif la neutralisation de l'amortissement de l'AC d'investissement à hauteur de 205 527.91 € ; cette approche sera proposée au vote du conseil municipal prévu en date du 04/04/2024.

**Le budget primitif de fonctionnement 2024 ressort avec un excédent attendu à 303 K€ (302 955.85 €)**

Rappel : Excédent budget primitif 2023 : +364 K€.

Comme chaque année depuis le début de la mandature, ce budget primitif de fonctionnement s'inscrit dans une approche prudente et mesurée des flux financiers pour l'année en cours.

Au titre des **Investissements**, les principales caractéristiques sont les suivantes :

En **dépenses d'investissement**, les besoins de la commune font particulièrement ressortir :

- Les dépenses générales d'investissement de 626 K€ dont les remboursements du capital des emprunts pour 187 K€.
- Un montant important de nouveaux investissements est prévu au cours de l'année 2024. En plus des investissements annuels dits de « maintenance » des matériels à hauteur de 703 K€, viennent s'ajouter des projets conséquents en 2024 pour un montant prévisionnel de 1 616 K€ :
  - Groupe scolaire : Désimperméabilisation et reprise globale de l'ensemble des cours des écoles : 808 K€.
  - Réaménagement intérieur et extension du rez-de chaussée de la mairie : 420 K€.
  - Aménagement extérieur de la Maison communale de Valentin : 240 K€
  - Médiathèque : 100 K€.
  - Arboretum : 48 K€.

**Le montant total des dépenses d'investissement prévues s'établit à 2 979 K€**

En **Recettes d'investissement**, on relèvera spécifiquement,

- Les subventions sollicitées pour les projets d'investissement évoqués auparavant : 500 K€
- Le produit abondé du Fonds de compensation de la TVA 2022 (81 K€).
- Le solde d'investissement reporté (309 K€).
- La souscription d'un emprunt à hauteur de 1 000 K€

**Le montant total des recettes d'investissement prévues est de 2 306 K€**

Avant arbitrage, affectation des excédents de fonctionnement réel 2023 et prévisionnel 2024, le résultat brut de la section d'investissement 2024 ressort à – **673 K€** compte tenu des opérations concernant les nouveaux crédits 2024 ainsi que les reports 2023.

### **3 – Financement des opérations retenues**

Compte tenu des résultats réels 2023 et du BP 2024 en sections de fonctionnement et d'investissement, il est convenu, après échange fructueux avec les membres présents, de proposer au vote du prochain conseil municipal :

- ✓ Affectation au BP 2024 en recettes d'investissement de l'intégralité du résultat de fonctionnement réel 2023 : + 806 762.38 €.

- ✓ Report au BP 2024 en recettes d'investissement du résultat net d'investissement réel 2023 : 275 462.69 €
- ✓ Souscription d'un emprunt de 1 000 000 € aux meilleures conditions du marché bancaire avec modalités de déblocage progressif en fonction des besoins de trésorerie de la commune, afin de limiter les frais financiers induits et optimiser ce mode de financement.

Dans cette hypothèse :

- ✓ Le résultat prévisionnel d'investissement 2024 ressort à + 133 K€.
- ✓ L'excédent de fonctionnement 2020 d'un montant de 500 K€ reste également disponible pour une utilisation ultérieure.
- ✓ Le résultat de fonctionnement prévisionnel 2024 (+303 K€) viendra également conforter les réserves de la commune pour des investissements ultérieurs.

#### **4 – Discussion sur les taux d'imposition**

Aucune augmentation des taux n'est retenue au titre communal pour l'année 2024.

Des discussions régulières ont eu lieu au cours de la présentation du CFU 2023 et du BP 2024 avec des questions et explications permettant d'approfondir certains aspects des éléments abordés.

L'ensemble des délibérations se rapportant au CFU 2023 et BP 2024 seront prises lors du prochain conseil municipal en date du 04 Avril 2024.

### **V. Affaires courantes**

#### **1. Affaires scolaires :**

La DSDEN du Doubs a contacté la commune le 10 mars dernier au sujet de l'organisation actuelle du temps scolaire de notre groupe scolaire. Celle-ci a été arrêtée à la rentrée 2021 et conformément à la réglementation, il convient de se prononcer de nouveau pour la rentrée 2024 en lien avec nos deux écoles.

Pour rappel, notre organisation du temps scolaire à quatre jours par semaine relève du cadre dérogatoire, le cadre général étant de 4.5 jours par semaine.

Nous pouvons reconduire cette organisation après concertation entre la commune et les conseils d'école qui se réuniront prochainement. La reconduction doit être adressée au plus tard le 11 avril prochain.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de ce dossier. Au conseil d'école maternelle a été abordé les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre ; ils sont de 78 élèves à ce jour, encore insuffisant pour maintenir la 4<sup>ème</sup> classe.

#### **2. Transports scolaires :**

Grand Besançon Métropole va expérimenter dans notre commune un système de billettique pour le transport scolaire qui concernera prochainement tous les élèves du groupe scolaire (maternelle comme élémentaire).

Deux réunions d'information à destination des différents acteurs concernés par cette expérimentation seront organisées prochainement.

Les objectifs poursuivis sont l'acquisition pédagogique du geste de validation et l'obtention de statistiques sur l'usage des services primaires. C'est également une sécurité supplémentaire en cas de disparition d'enfants ou d'accident car les forces de l'ordre pourront vérifier la liste des enfants présents à bord du Bus à partir des validations effectuées.

**3. Informations diverses :**

- Une campagne de dératisation est en cours sur la commune.
- Un séminaire de cohésion de toute l'équipe municipale aura lieu le 06/04/2024.
- Mr le Maire a saisi le tribunal administratif pour un désordre relatif à la sécurité des personnes, au sein de l'immeuble de la Mission.
- Rappel du Festi' Valentin du rire, les 5,6 et 7 avril prochain présenté par Vivien PIANET.
- Une chasse aux œufs aura lieu le lundi de Pâques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La prochaine séance publique du conseil municipal est fixée au **jeudi 04 avril 2024 à 19h00.**

Le secrétaire de séance

Le Maire

Serge MELIERES

Yves GUYEN